MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2023-717** **22/11/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : Dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole : Directeurs, directrices d'EPLEFPA, directeurs, directrices-adjoints-es, directeurs de centre constitutif CFA et/ou CFPPA, exploitation agricole, atelier technologique), secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG).

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF/SRFD/SFD Hauts-Commissariats à la République des COM Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Institut Agro Dijon

Résumé :
Note d'information sur le dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole :

- directeurs d'EPLEFPA (D1) ;
- directeurs-adjoints en charge de la formation initiale scolaire ;
- directeurs-adjoints en charge de la formation continue et de l'apprentissage et directeurs de centre CFA et/ou CFPPA ;
- directeurs-adjoints en charge de l'exploitation agricole et directeurs de centre exploitation agricole et/ou atelier technologique ;
- secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG).

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique ambitieuse d'adaptation à l'emploi des agents affectés pour la première fois sur un poste de direction dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

L'entrée dans ces fonctions est une étape importante d'une carrière professionnelle. C'est un engagement à la fois remarquable et exigeant. Il est donc essentiel de l'accompagner le mieux possible, dans l'intérêt des agents concernés comme dans celui des structures et des missions dont il se voient confier la responsabilité.

C'est la raison pour laquelle un parcours de formation est mis en place à la demande et sous le pilotage de la DGER. Il est régulièrement enrichi et adapté au vu de l'évolution des besoins. Cette formation mobilise, pour sa préparation et pour sa mise en œuvre, de nombreux acteurs dont la diversité est un atout notable (DGER, Institut Agro Dijon (IAD), SRH, DRAAF/DAAF et SRFD/SFD, Inspection de l'enseignement agricole (IEA), réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), Pôle d'appui au management des structures (PAMS) pairs, intervenants extérieurs).

Cette formation permet d'acquérir des éléments indispensables pour réussir les missions attendues à court terme et des fondamentaux qui permettent de construire un positionnement accompli de cadre, à moyen terme.

Il s'agit d'un dispositif combinant formation, tutorat et accompagnement. Il s'appuie sur les compétences de l'Inspection de l'enseignement agricole et des expertises croisées de pairs. Il est mis en œuvre par l'opérateur Institut Agro Dijon (IAD), par le biais de sa Direction de la Formation Professionnelle (DFPRO).

L'efficience de ce dispositif nécessite une pleine implication des agents nouvellement nommés dans un emploi.

Aucun module ne peut être considéré comme une option.
Cette formation est obligatoire, pour tous.
Même si la charge de travail des cadres de direction est importante, d'autant plus en période de prise de poste, négliger la formation au motif de régler des problèmes immédiats dans l'établissement porterait préjudice à l'acquisition de compétences qui fondent sur le long terme, la posture de direction. Respecter ce programme est partie intégrante de la posture attendue des cadres de l'enseignement agricole.

Le caractère impérieux de ces temps de formation, de tutorat et d'accompagnement est souligné, tout autant que la nécessité que toute la chaîne hiérarchique facilite et s'implique dans l'accompagnement des collaborateurs concernés.

La présente note de service explicite les différents modules qui composent la formation ainsi que leurs modalités d'organisation.

Les cadres de direction des EPLEFPA jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Qu'ils soient directeurs d'EPLEFPA, directeurs adjoints, directeurs de Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole pour adultes (CFPPA), de Centre de Formation des Apprentis (CFA), d'exploitation agricole ou d'atelier technologique, ou secrétaires généraux, ils ont pour mission :

- d'accompagner les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires dans leur parcours et leur insertion sociale et professionnelle ;

- de mettre en œuvre les missions de l'enseignement agricole telles qu'elles sont définies par la loi ;

- de piloter l'établissement, le service ou le centre qu'ils ont en charge.

Outre le rôle d'animation, de pilotage et de management de leur établissement et des personnels placés sous leur autorité, les personnels de direction doivent aussi assurer la gestion administrative des personnels et financière de l'établissement ou du centre. Ils sont appelés à collaborer avec les interlocuteurs institutionnels et les acteurs du territoire. Enfin, en tant que fonctionnaires ayant autorité, ils sont les représentants de l'État et doivent ainsi assurer cette fonction avec toute la rigueur nécessaire, la posture adéquate et dans le respect des règles hiérarchiques.

1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des cadres des EPLEFPA

Le dispositif d'adaptation à l'emploi vise, d'une part, à faire acquérir aux agents les compétences nécessaires pour exercer leur métier avec finesse et discernement, et d'autre part à construire une posture commune d'encadrement.

Le dispositif, dont la mise en œuvre est confiée par la DGER à l'opérateur IAD-DFPRO, répond aux principes suivants :

- Prise en compte de l'hétérogénéité du public : positionnement effectué à l'entrée de la formation ;
- Equilibre entre théorie et pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- Pluralité des intervenants parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole et des pairs pouvant faire partager leur expérience mais aussi des institutionnels ;
- Déplacement sur site pour certaines formations ;
- Prise en compte de situations ou besoins spécifiques pour les agents des DROM-COM.

1.1. Public cible

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents nouvellement nommés dans un des postes suivants

- Directeurs et directrices d'EPLEPFA ;
- Secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints, gestionnaires, titulaires et contractuels ;
- Directeurs et directrices adjoints titulaires ou contractuels, qu'ils soient chargés de la formation initiale scolaire, de la formation continue et l'apprentissage, des exploitations et ateliers technologiques ;
- Directeurs et directrices de centres constitutifs titulaires ou contractuels des CFA, CFPPA, exploitations agricoles, ateliers technologiques, centres équestres, qu'ils soient affectés sur des postes sur statut d'emploi ou non ;
- Agents faisant fonction sur ces postes de direction, nommés au fil de l'eau.

1.2. Modalités d'inscription

La formation étant obligatoire, les agents n'ont aucune démarche d'inscription à réaliser, les listes des nouveaux affectés sont transmises directement par les services de la DGER à l'opérateur IAD-DFPRO. Les convocations sont éditées et envoyées directement aux agents par la DFPRO via RenoiRH-Formation.

1.3. Modalités de suivi par le supérieur hiérarchique

Pour la bonne mise en œuvre de ce dispositif d'ampleur, **les supérieurs hiérarchiques des agents, que ce soit le directeur ou la directrice de l'EPLEFPA, le DRAAF-DAAF, veilleront à l'assiduité des agents aux formations** après communication d'un relevé des présences par la DFPRO. Il convient de planifier les réunions internes en dehors de ces plages, afin de permettre aux agents de participer sereinement à ce parcours de formation.

Il est impératif que les entretiens d'évaluation professionnelle des agents intègrent un bilan du dispositif de formation suivi.

1.4. Modalités de prise en charge financière

L'ensemble des **frais de déplacement et d'hébergement des agents est pris en charge intégralement par la DFPRO** de l'institut agro, dans le cadre de l'enveloppe PNF-Cadres, spécifique au dispositif géré par l'opérateur, selon les modalités habituelles, et conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

1.5. Organisation du dispositif

Durant les deux premières années suivant l'affectation sur le poste, l'agent participera aux trois modules suivants :
- stages de formation continue ;
- tutorat assuré par un pair expérimenté ;
- appui à la prise de fonction (APF) réalisé par l'IEA ;

2. Modalités de formation continue

2.1. Les stages de formation

Ce dispositif de formation continue relève du type T1 adaptation directe au poste, à l'initiative de l'administration.

Les actions seront codifiées au fur et à mesure par l'IAD dans RenoiRH-Formation pour qu'un suivi statistique soit réalisé.

Les sujets traités dans cette formation sont par nature complexes ; il revient donc à l'opérateur de s'assurer d'une variété des intervenants et des approches pédagogiques : interventions réalisées par les institutionnels (DGER, SRH…), témoignages ou retours d'expériences réalisés par des pairs, participation active des inspecteurs de l'enseignement agricole et aussi ouverture sur les intervenants hors de l'enseignement agricole technique (DDT, DRAAF…) et d'autres ministères, ainsi que des experts et des chercheurs sur les sujets abordés.

La formation est organisée autour de temps de formation communs à tous les métiers et de temps de formation spécifiques aux techniques de chaque métier, plutôt positionnés sur la deuxième année. Par ailleurs les modalités pédagogiques sont hybrides : des regroupements en présentiel à l'IAD ou dans un EPL, ainsi que des temps en distanciel : webinaires, classes virtuelles, tables rondes.

Le parcours commence par un **travail de positionnement**, géré par l'opérateur IAD, qui permet à chacun de se voir proposer un parcours « sur mesure » en identifiant, pour chaque agent en formation les dispenses possibles au vu de son parcours ou de son expérience antérieure de cadre. Il s'en suit une contractualisation administrative de ce positionnement portée à la connaissance du supérieur hiérarchique par la DFPRO.

2.2. Calendrier annuel des regroupements

Pour chaque module dispensé en distanciel ou présentiel, une convocation est adressée aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique.

Le document en annexe détaille les dates des regroupements.

2.3. Les modules de formation peuvent être ouverts à des agents déjà en poste

Les modules de formation s'adressent à des agents débutant dans les fonctions. Toutefois, il peut être intéressant pour certains cadres en position depuis plusieurs années, de suivre un ou plusieurs de ces modules de formation.

La demande de participation sera faite par les intéressés, après validation de leur supérieur hiérarchique, à la DFPRO à l'attention de franck.constantin@institut-agro.fr

La DFPRO examinera au cas par cas les demandes de participation et donnera sa validation pour l'intégration dans le stage, en sollicitant la DGER en tant que de besoin et en l'informant dans tous les cas. La saisie sera effectuée dans le logiciel RenoiRH-Formation, comme pour tout autre stage de formation continue.

3. Le tutorat d'un pair expérimenté

Si les stages de formation dispensés par la DFPRO s'adaptent aux besoins des organisations et prennent en compte dans la mesure du possible les particularités du métier, ils ne peuvent répondre de manière fine aux questionnements de chaque stagiaire.

Dans le cadre de l'appui que souhaite apporter la DGER aux membres nouvellement nommés des équipes de direction en EPLEFPA, un tutorat est donc mis en place. Ce dernier est réalisé par des pairs en poste qui ont suivi une formation au préalable.

La notion de tutorat ne doit pas être comprise comme une relation d'évalué à évaluateur, mais comme une relation de stagiaire à référent qui accompagne la professionnalisation d'un collègue au sein de son contexte de travail.

Définitions et publics cible :

- Tutorat : accompagnement d'une année au plus, à la prise de poste, fondé sur une relation de confiance et dénué de toute notion d'évaluation ;
- Tuteurs : directeurs/directrice en poste, expérimentés et volontaires ;
- Tutorés : directeurs/directrice n'ayant jamais exercé cette fonction, nommés au 01/09/2023
- Pour le tutoré, il s'agit de :
    - disposer des repères professionnels essentiels à l'exercice de ses missions ;
    - bénéficier d'une écoute et d'un appui technique au cours de sa première année de nomination ;
- Pour le tuteur, il s'agit de :
    - guider le nouveau directeur dans sa prise de fonction afin de lui permettre de mieux appréhender, son champ professionnel et d'identifier les contraintes d'organisation et de réalisation auxquelles il va devoir faire face ;
    - l'accompagner dans la prise en main de l'exercice de son travail, notamment pour en repérer les moments charnières et la manière de mieux les aborder ;
    - l'écouter, le conseiller, échanger et construire avec lui, le suivre dans sa progression sur l'année de prise de fonction.

Le tuteur ne se substitue jamais au tutoré dans l'exercice de ses missions.

Les thèmes à aborder seront, notamment : le pilotage interne, la connaissance des dispositifs existants et des instances, les relations avec les professionnels du monde éducatif et agricole.

Une attention toute particulière sera portée au management et à la gestion des ressources humaines : organisation du service, circulation de l'information, accompagnement des agents, par exemple.

Deux rencontres en présentiel d'une journée chacune sont à mettre en place : l'une dans l'EPLEFPA du tutoré, l'autre dans l'EPL du tuteur. Il est impératif qu'elles aient lieu dans la première année de la prise de poste.

Les frais de déplacement de ces rencontres sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon comme la rétribution du tuteur.

La première rencontre est consacrée en partie à la formation et au positionnement.

En fin d'année, le tutoré et le tuteur établiront un bilan commun de l'activité de tutorat, constitué d'un rapport de deux pages, portant un regard sur l'apport de ce dispositif.

4. Appui à la prise de fonction (APF) par l'inspection de l'enseignement agricole

Les objectifs de l'appui à la prise de fonction sont les suivant :

- Assurer une écoute attentive et prendre en compte le risque de vulnérabilité dans la prise de fonction (éléments de risques potentiels, prise de distance, méthodologie) ;

- Apporter un appui à la préparation d'un diagnostic qui prend une dimension stratégique s'agissant du directeur, de la directrice ;
- Aider à la prise en compte du travail en équipe dans une organisation sociale complexe : place et rôle de chacun, complémentarité au sein du CODIR
- Contribuer à l'identification des besoins et des priorités de l'établissement : pilotage de l'autoévaluation.
- Aider à la priorisation des actions
- Contribuer à l'identification des secteurs, services, agents, qui méritent une expertise plus Importante une évaluation ou un contrôle éventuel de la part de l'IEA.

L'inspecteur chargé de réaliser la mission, prend contact avec l'agent pour lequel il assure cet appui à la prise de fonction.

4.1. L'APF1 pour les directeurs d'EPL

Phase 1 : découverte du contexte et formulation des premiers constats

Un premier déplacement a lieu peu après la prise de fonction entre les mois de septembre et novembre. En amont du déplacement, très tôt après la rentrée, des échanges sont nécessaires pour à la fois répondre aux premières questions de l'agent et pour organiser le planning de présence dans l'établissement.

En amont de la mission, les éléments suivants seront transmis :

- Une fiche de présentation synthétique (4 pages maxi) du centre ou du service qui sera demandée à chacun des membres du comité de direction avant la mission : points forts, points faibles, menaces, opportunités et priorités d'actions.
- Le CV du directeur, le rapport du directeur sortant, la carte des formations et structures pédagogiques avec leurs évolutions, le projet d'établissement, les procès-verbaux des instances de l'année précédente, les documents financiers synthétiques, la dotation en personnels, l'organigramme fonctionnel, le tableau des emplois. Le cas échéant, les rapports d'auto évaluation et d'évaluation externe de l'établissement. Ces documents seront demandés pour une réception 15 jours avant le déplacement.

La mission permet de :

- Faire une visite commentée de l'établissement et des différentes composantes par le directeur d'EPLEFPA ;
- Prendre le temps d'échanger sur l'établissement, son contexte et les actions engagées ou envisagées ainsi que sur les préoccupations qui sont les siennes.
- Présenter la démarche et les attendus en vue de la présentation du diagnostic.
- Faire un point sur les besoins de formation de l'agent.

Les inspecteurs rédigent à l'issue une fiche conseil, confidentielle, transmise au directeur, en mettant en exergue :

- les éléments de contexte vus avec le directeur ;
- les points de vigilance identifiés et les priorités à travailler ;
- des recommandations méthodologiques.

Phase 2 : le diagnostic

Entre le mois de janvier et le mois d'avril de l'année scolaire N, le directeur d'établissement est chargé d'organiser un moment de présentation de son diagnostic (contacts, dates, lieux) à destination du DRAAF. La forme privilégiée sera la visioconférence, de façon à bénéficier de la présence conjointe du DRAAF, du Chef de SRFD, de l'IGAPS et des inspecteurs ayant conduit la mission d'appui.

Le directeur concerné transmet le diagnostic stratégique au DRAAF et à l'inspecteur 15 jours, au plus tard, avant la date de la présentation.

Le but de ce diagnostic est la présentation, par le directeur, de sa représentation de l'établissement dans son environnement et surtout des axes stratégiques sur lesquels il compte fonder ses priorités d'action. Il convient de rappeler que ces axes stratégiques dégagés lors de cette démarche, doivent être l'expression du seul directeur. L'objet de la démarche n'est pas, à ce stade, d'élaborer ou d'infléchir un projet d'établissement mais de définir les orientations que le directeur envisage après son diagnostic. Une des finalités de ce travail est de proposer les axes principaux qui pourront être repris par le DRAAF dans la lettre de mission du directeur d'établissement.

Cette présentation pourra prendre des formes diverses à l'initiative du directeur mais devra impérativement respecter quelques consignes qui auront été précisées lors de la première visite :

- La présentation se déroule en la présence exclusive du DRAAF, du chef de RFD, de l'IGAPS et de l'inspection (aucun collaborateur du directeur n'y assiste) ;
- Indépendamment du document écrit sur le diagnostic, le directeur remet en début de séance une note synthétique retraçant les grandes lignes de sa présentation ;
- Le diagnostic reste confidentiel entre le DRAAF, le CSRFD, l'IGAPS, le directeur ainsi que les inspecteurs qui ont participé à l'appui à la prise de fonction. Seul le directeur peut, le cas échéant, partager ce diagnostic avec ses collaborateurs.

Enfin, après le diagnostic, un dernier entretien est prévu entre le directeur et l'inspecteur avant la fin de la mission.

4.2. L'APF2 pour les directeurs adjoints et secrétaires généraux

Phase 1 : le premier contact

Il est souhaitable qu'un premier échange téléphonique ait lieu avant la fin du mois de septembre : pour fixer les dates des déplacements et aussi pour un moment d'échange sur le contexte de la prise de fonction.

Un premier entretien est souhaitable en visioconférence au plus tard avant les vacances de novembre. Un contact est également souhaitable avec le directeur de l'établissement avant la fin octobre.

Phase 2 : la visite conseil

Le déplacement se déroule en général dès la fin du mois de septembre de l'année de prise de fonction.

Les agents concernés transmettent, à l'inspecteur : un CV et une présentation synthétique de leur centre ou de leur service (maxi 4 pages), un rapport d'étonnement et des caractéristiques principales des autres centres de l'EPLEFPA. D'autres documents pourront être demandés le cas échéant.

Dès l'arrivée dans l'établissement, des réunions se déroulent selon le planning préalablement élaboré avec l'agent. Une visite de l'établissement en compagnie de l'agent concerné et un certain nombre d'entretiens individuels ou collectifs pourront se dérouler.

Avant la fin de la mission, un entretien avec l'agent et le directeur de l'EPLEFPA est réalisé. Cet entretien a pour objet d'échanger sur la base du rapport d'étonnement de l'adjoint ou du directeur de centre ou secrétaire général et sur les constats réalisés sur le plan général. Enfin, lors d'un dernier entretien individuel, l'agent sera sollicité sur ses besoins de formation et sur ses aspirations particulières.

Une fiche conseil confidentielle sera rédigée après le déplacement à destination exclusive de l'agent.

5. <u>Modalités d'évaluation de l'ensemble du dispositif</u>

5.1. Evaluation par les agents

Les 4 modules du dispositif seront évalués de manière croisée, sur le fond et la forme, en fin du parcours.

Chaque module du dispositif donne lieu à une évaluation individuelle des agents sous forme de questionnaire à la suite des sessions de formation ou de rapports dans le cadre du tutorat et de l'APF.

La DFPRO est chargée de la mise en œuvre de cette évaluation.

5.2. Le rapport d'activité annuel de l'IAD

L'IAD rédigera un rapport annuel qu'il présentera au comité de pilotage (COPIL) du dispositif d'accompagnement dans l'emploi des cadres. Sous la présidence du chef de service de l'enseignement technique, ce COPIL est composé notamment des représentants de l'IEA, du CGAAER, du RAPS, des CSRFD, du SRH, et des représentants des cadres des EPLEFPA.

Sur la base de cette présentation par l'opérateur, ainsi que des diverses évaluations réalisées, le COPIL sera chargé de proposer toute adaptation utile au présent dispositif.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche
Chef de service de l'enseignement technique

Luc MAURER

Plan de formation D1 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2023/2025** 30-août-23

Sem	*UE et modules*	*Public*	*Lieu*
S 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs (passation de service) du mardi 11 juillet 8h30 au mercredi 12 juillet 12h	D1	DGER
S 40	UE1 Préparation et conduite du Conseil d'administration jeudi 5 octobre de 8h30 à 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLEFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 5 octobre 14h au vendredi 6 octobre 12h	D1 D1-3-4	IAD
S 41	UE5 Webinaire Registres incontournables de la SST en EPLEFPA mercredi 11 octobre 8h30 à 10h UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics jeudi 12 octobre 8h30 à 12h	D1-SG D1	Distanciel Distanciel
S 42	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA Antibio-Ecophyto-Loi Égalim jeudi 19 octobre 8h30 à 12h	D1-D4-SG	Distanciel
S 50	UE2 Compte financier du jeudi 14 décembre 14h au vendredi 15 décembre 12h	D1-3-4-SG	Distanciel
S 2	UE5 Webinaires Management de la SST mardi 9 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 3	UE3 Management et leadership - équilibre et pouvoir d'agir du dirigeant du lundi 15 janvier 14h au mercredi 17 janvier 12h UE3 Gestion de conflits et dialogue social du mercredi 17 janvier 14h au jeudi 18 janvier 12h	D1	IAD
S 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA du mardi 6 février 14h au mercredi 7 février 12h jeudi 8 février 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 11	UE2 Evaluation des établissements du mardi 12 mars 14h au jeudi 14 mars 12h	D1-2-3-4	IAD
S 14	UE6 Aventure du vivant et communication externe Valorisation des formations et politique de recrutement des apprenants mardi 2 avril 14h à 17h30 UE1 Les politiques environnementales économiques agricoles et agroalimentaires EPA2 mercredi 3 avril 8h30 à 12h UE6 Lien Sup-Technique jeudi 4 avril 8h30 à 12h	D1	Distanciel
S 19 *à* *S 22*	UE1 Société et politiques publiques associées Les fondamentaux de la laïcité Diversité et lutte contre les discriminations Violences sexistes et sexuelles au travail Vers l'égalité entre les hommes et les femmes *Plateforme MENTOR* UE3 Gérer un débat serein, questions "socialement vives" et gestion de la controverse : sollicitation du Pôle d'Accompagnement du Management des Services *PAMS coaching*	D1	Auto-formation

Plan de formation D1 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2022/2024**

Sem	*UE et modules*	*Public*	Lieu
S 41	UE3 Management stratégique : posture macro du Directeur d'EPLEFPA Lundi 9 octobre 14h à 17h30	D1	Distanciel
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 23 novembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 50	UE2 Compte financier du lundi 11 décembre 14h au jeudi 14 décembre 12h	D1-SG	IAD
S 3	UE4 Ecoute et signalement mardi 16 janvier 8h30 à 12h UE6 Coopération internationale Retour d'expériences et échanges de pratiques jeudi 18 janvier 14h à 17h30	D1-2-3	Distanciel
S 4	UE2 Tableaux de bord de pilotage outil de contrôle de qualité comptable mardi 23 janvier 8h30 à 12h	D1-SG	Distanciel
S 6	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 5 février 14h au jeudi 8 février 12h (en groupe : 1ère moitié de promotion)	D1-2-3-4	En EPLEFPA
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 25 mars 14h au jeudi 28 mars 12h (en groupe : seconde moitié de promotion)	D1-2-3-4	En EPLEFPA
S 20	UE3 Posture et rapport d'autorité - de l'accompagnement au contrôle du lundi 13 mai 14h au mardi 14 mai 12h UE5 Gestion de crise du mardi 14 mai 14h au jeudi 16 mai 12h	D1	En EPLEFPA

Présentiel

Plan de formation D2 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2023/2025**

Sem	*UE et modules*	*Public*	*Lieu*
S 23 à S 26	UE4 Pilotage pédagogique Lecture de la Note MAYAJUR' *CHLOROFIL* : prise de connaissance des référentiels des formations de l'EPLEFPA d'accueil	D2	Auto-formation
S 27	UE4 Pilotage pédagogique - MAYAJUR' mardi 4 juillet de 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 27	UE4 Pilotage pédagogique - Grille, référentiel, GUEPARD mercredi 5 juillet 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 28	UE4 Edt-Pronote UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste Transitions agroécologique, numérique et éducative (EPA2) Film annuel, organisation prérentrée-rentrée scolaire, posture, organigramme du lundi 10 juillet 14h au jeudi 13 juillet 12h	D2 en deux groupes	IAD
S 36 à S 39	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique 3 Exercer son métier au quotidien - 3.1 S'approprier les référentiels 3.2 Evaluer et certifier - 3.3 Mettre en œuvre son enseignement *Classeur TUTAC*	D2	Auto-formation
S 41	UE3 Management opérationnel Posture - animation du Lycée et position transversale du directeur-adjoint d'EPL Communication : dialogue avec les enseignants, apprenants et les familles Participation et/ou animation d'instances Animation d'équipes et de collectifs de travail - Communication interpersonnelle du lundi 9 octobre 14h au vendredi 13 octobre 12h	D2 en deux groupes	IAD
S 42	UE5 Webinaire SST apprenants jeudi 19 octobre 14h à 15h30	D2-3	Distanciel
S 45	UE4 Ecoute et signalement mercredi 8 novembre 10h00 à 12h UE6 Apprenants à besoins particuliers - gestion des AESH jeudi 9 novembre 14h à 16h	D2-D3 D2	Distanciel
S 46	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative (Projet et RI) Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du lundi 13 novembre 14h au jeudi 16 novembre 12h	D2-3-4	IAD
S 48	UE4 Les outils communs avec l'EN Parcoursup initiation mardi 28 novembre 14h à 17h30 Affelnet mercredi 29 novembre 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 2	UE5 Webinaire Management de la SST mardi 9 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics du mardi 16 janvier 14h au mercredi 17 janvier 12h jeudi 18 janvier 8h30 à 12h	D2-3-4-SG	Distanciel
S 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA du mardi 6 février 14h au mercredi 7 février 12h jeudi 8 février 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 11	UE2 Evaluation des établissements du mardi 12 mars 14h au jeudi 14 mars 12h	D1-2-3-4	IAD
S 12	UE6 Coopération internationale Découverte des programmes et financements européens jeudi 21 mars 14h à 17h30	D2-3	Distanciel
S 13	UE4 DGH-Grilles horaires-'Sible-Guépard du mardi 26 mars 14h00 au mercredi 27 mars 12h du jeudi 28 mars 14h au vendredi 29 mars 12h	D2	Distanciel
S 14	UE4 Organisation prévisionnelle des réunions de filières et de chaires Jeudi 4 avril 14h à 17h30	D2	Distanciel
S 20	UE4 Edt-Pronote - Mise en pratique du lundi 13 mai 14h au vendredi 17 mai 12h	D2 2 jrs en groupes	IAD

Plan de formation D2 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2022/2024**

Sem	*UE et modules*	*Public*	Lieu
S 40	UE4 Parcoursup approfondissement vendredi 13 octobre 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 42	UE2 Le cadre budgétaire mardi 17 octobre 8h30 à 12h	D2	Distanciel
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 23 novembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 3	UE6 Coopération internationale Retour d'expérience et échanges de pratiques jeudi 18 janvier 14h à 17h30	D1-2-3	Distanciel
S 4	UE4 Sciences de l'éducation Psychologie des apprentissages Sociologie des organisations appliquées à l'EPLEFPA Autorité éducative avec la vie scolaire Animation pédagogique et accompagnement du changement du lundi 22 janvier 14h au jeudi 25 janvier 12h	D2	ENSFEA
S 6	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 5 février 14h au jeudi 8 février 12h (en groupe : 1ère moitié de promotion)	D1-2-3-4	En EPLEFPA
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 25 mars 14h au jeudi 28 mars 12h (en groupe : seconde moitié de promotion)	D1-2-3-4	En EPLEFPA
S 19 *à* *S 22*	UE1 Société et politiques publiques associées Les fondamentaux de la laïcité Diversité et lutte contre les discriminations Violences sexistes et sexuelles au travail Vers l'égalité entre les hommes et les femmes *Plateforme MENTOR*	D2	Auto-formation

Présentiel

Plan de formation D3 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2023/2025**

Sem	*UE et modules*	*Public*	*Lieu*
S 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste du lundi 10 juillet 14h au jeudi 13 juillet 12h	D3	IAD
S 36 *à* *S 39*	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique 3 Exercer son métier au quotidien 3.1 S'approprier les référentiels - 3.2 Evaluer et certifier 3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et apprentissage *Classeur TUTAC*	D3	Auto-formation
S 40	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste lundi 2 octobre de 14h au mardi 3 octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLEFPA du mardi 3 octobre 14h au jeudi 5 octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLEFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 5 octobre 14h au vendredi 6 octobre 12h	D3 recrutés après le 14/07 D3-4 D1-3-4	IAD
S 42	UE5 Webinaire SST apprenants jeudi 19 octobre 14h à 15h30	D2-D3	Distanciel
S 45	UE4 Ecoute et signalement mercredi 8 novembre 10h00 à 12h	D2-D3	Distanciel
S 46	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative (Projet et RI) Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du lundi 13 novembre 14h au jeudi 16 novembre 12h	D2-3-4	IAD
S 50	UE2 Compte financier du jeudi 14 décembre 14h au vendredi 15 décembre 12h	D1-3-4-SG	Distanciel
S 2	UE5 Webinaires Management de la SST mardi 9 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics du mardi 16 janvier 14h au mercredi 17 janvier 12h jeudi 18 janvier 8h30 à 12h	D2-3-4-SG	Distanciel
S 4	UE4 Stratégie de l'alternance et mixage des publics avec une approche capacitaire Evaluation démarche Qualité UE2 Indicateurs et tableaux de bords institutionnels UE6 Approche territorale et politiques locales Marketing et stratégie commerciale du lundi 22 janvier 14h au jeudi 25 janvier 12h	D3	IAD
S 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA du mardi 6 février 14h au mercredi 7 février 12h jeudi 8 février 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 11	UE2 Evaluation des établissements du mardi 12 mars 14h au jeudi 14 mars 12h	D1-2-3-4	IAD
S 12	UE6 Coopération internationale Découverte des programmes et financements européens jeudi 21 mars 14h à 17h30	D2-3	Distanciel
S 19 *à* *S 22*	UE1 Société et politiques publiques associées Les fondamentaux de la laïcité Diversité et lutte contre les discriminations Violences sexistes et sexuelles au travail Vers l'égalité entre les hommes et les femmes *Plateforme MENTOR*	D3	Auto-formation

Plan de formation D3 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2022/2024**

Sem	*UE et modules*	*Public*	Lieu
S 45	UE3 Management opérationnel Comptabilité analytique Conduite du changement en lien avec la stratégie de l'EPLEFPA Echanges de pratiques Animation d'équipes et de collectifs de travail - Communication interpersonnelle du mardi 7 novembre 14h au vendredi 10 novembre 12h	D3 en deux groupes	IAD
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 23 novembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 3	UE6 Coopération internationale Retour d'expériences et échanges de pratiques jeudi 18 janvier 14h à 17h30	D1-2-3	Distanciel
S 6	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 5 février 14h au jeudi 8 février 12h (en groupe : 1ère moitié de promotion)	D1-2-3-4	En EPLEFPA
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 25 mars 14h au jeudi 28 mars 12h (en groupe : seconde moitié de promotion)	D1-2-3-4	En EPLEFPA

Présentiel

Plan de formation D4 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2023/2025**

Sem	*UE et modules*	*Public*	*Lieu*
S 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste du lundi 10 juillet 14h au jeudi 13 juillet 12h	D4	IAD
S 38 *ou 42*	UE3 Management opérationnel / UE4 Pilotage éducatif et pédagogique **STAGE TECHNIQUE** du lundi 18 septembre 14h au vendredi 22 septembre 12h	D4	**EPLEFPA du tuteur**
S 40	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste lundi 2 octobre 14h au mardi 3 octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLEFPA du mardi 3 octobre 14h au jeudi 5 octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLEFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 5 octobre 14h au vendredi 6 octobre 12h	D4 recrutés après le 14/07 D3-4 D1-3-4	IAD
S 42	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA Antibio-Ecophyto-Loi Égalim jeudi 19 octobre 8h30 à 12h	D1-D4-SG	Distanciel
S 46	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative (Projet et RI) Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du lundi 13 novembre 14h au jeudi 16 novembre 12h	D2-3-4	IAD
S 50	UE2 Compte financier du jeudi 14 décembre 14h au vendredi 15 décembre 12h	D1-3-4-SG	Distanciel
S 2	UE5 Webinaires Management de la SST mardi 9 janvier 8h30 à 10h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics du mardi 16 janvier 14h au mercredi 17 janvier 12h jeudi 18 janvier 8h30 à 12h	D2-3-4-SG	Distanciel
S 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA du mardi 6 février 14h au mercredi 7 février 12h jeudi 8 février 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 11	UE2 Evaluation des établissements du mardi 12 mars 14h au jeudi 14 mars 12h	D1-2-3-4	IAD
S 14	UE2 Pilotage de l'exploitation avec GALEXIA / VALOREXIA mardi 2 avril 14h à 17h30	D4	Distanciel
S 19 *à* *S 22*	UE1 Société et politiques publiques associées Les fondamentaux de la laïcité Diversité et lutte contre les discriminations Violences sexistes et sexuelles au travail Vers l'égalité entre les hommes et les femmes *Plateforme MENTOR*	D4	Auto-formation

Plan de formation D4 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2022/2024**

Sem	*UE et modules*	*Public*	Lieu
S 42	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Produits phytopharmaceutiques et santé animale du mardi 17 octobre de 14h au mercredi 18 octobre 12h UE4 Innovations pédagogiques et expérimentations du mercredi 18 octobre 14h au jeudi 19 ctobre 12h UE6 Animation des territoires et partenariats Partenaires, outils, méthodes, conventions / financements Communication institutionnelle, rapport aux riverains du jeudi 19 octobre 14h au vendredi 20 octobre 12h	D4	IAD
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 23 novembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S4	UE2 Rentabilité économique de l'exploitation Pilotage - Stratégie d'investissement - financement de l'exploitation PAC et aides aux exploitations du mardi 23 janvier 14h au mercredi 24 janvier 12h UE5 Mise en pratique de la SST sur les exploitations et ateliers technologiques du mercredi 24 janvier 14h au jeudi 25 janvier 12h UE3 Management opérationnel Organisation du travail avec les salariés du jeudi 25 janvier 14h au vendredi 26 janvier 12h	D4	En EPLEFPA
S 6	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 5 février 14h au jeudi 8 février 12h (en groupe : 1ère moitié de promotion)	D1-2-3-4	En EPLEFPA
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 25 mars 14h au jeudi 28 mars 12h (en groupe : seconde moitié de promotion)	D1-2-3-4	En EPLEFPA
S 14	UE5 Certification des productions agricoles Les SIQO, certification environnementale et HVE Règlementation, contrôle, externalité, économie - INAO jeudi 4 avril 8h30 à 12h	D4	Distanciel

Présentiel

Plan de formation SG et gestionnaires - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2023/2025**

Sem	*UE et modules*	*Public*	*Lieu*
S 35	UE1 Contexte des EPLEFPA	SG	Auto-
	Fiche répertoire métier / Référentiel du SG en EPLEFPA		formation
à	*Classeur TUTAC* : 1. Connaître l'enseignement agricole		
	2. S'insérer dans l'EA *(2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA)*		
S38	*Site CHLOROFIL* : Mise en place des différents conseils au sein des EPLEFPA		
S 39	UE3 Management opérationnel : film annuel du métier de SG en EPLEFPA	SG	IAD
	du lundi 25 septembre 14h au mardi 26 septembre 12h		
	UE1 Les instances dans leur environnement		
	mardi 26 septembre de 14h à 17h30		
	mercredi 27 septembre de 8h30 à 12h préparation du CA amont et jour J		
	UE2 Gestion budgétaire de l'EPLEFPA		
	du mercredi 27 septembre 14h au vendredi 29 septembre 12h		
S 41	UE6 Collectivité de rattachement - Le Conseil régional	SG	Distanciel
	lundi 9 octobre 14h à 17h30		
	UE5 Webinaire Registres incontournables de la SST en EPLEFPA	D1-SG	Distanciel
	mercredi 11 octobre 8h30 à 10h		
S 42	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires	D1-D4-SG	Distanciel
	Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA		
	Antibio-Ecophyto-Loi Égalim		
	jeudi 19 octobre de 8h30 à 12h		
S 49	UE2 Gestion budgétaire : Cocwinelle débutant	SG	IAD
	de mardi 5 décembre 14h au jeudi 7 décembre 12h		
	UE2 Recrutement des personnels, contrats de droit public et privé		
	du jeudi 7 décembre 14h au vendredi 8 décembre 12h		
S 50	UE2 Compte financier	D1-3-4-SG	Distanciel
	du jeudi 14 décembre 14h au vendredi 15 décembre 12h		
S 2	UE5 Webinaires Management de la SST	D1-2-3-4-SG	Distanciel
	mardi 9 janvier 8h30 à 10h		
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics	D2-3-4-SG	Distanciel
	du mardi 16 janvier de 14h au mercredi 17 janvier 12h		
	jeudi 18 janvier 8h30 à 12h		
S 6	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA	D1-2-3-4-SG	Distanciel
	du mardi 6 février 14h au mercredi 7 février 12h		
	jeudi 8 février 8h30 à 12h		
S 20	UE5 Management de la SST et pratique professionnelle en restauration collective	SG	En EPLEFPA
	du mardi 14 mai 14h au vendredi 17 mai 12h		
S 21	UE1 Société et politiques publiques associées	SG	Auto-
	Les fondamentaux de la laïcité		formation
à	Diversité et lutte contre les discriminations		
	Violences sexistes et sexuelles au travail		
	Vers l'égalité entre les hommes et les femmes		
S 24	*Plateforme MENTOR*		

Plan de formation SG et gestionnaires - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2023/2024 - **Promotion 2022/2024**

Sem	*UE et modules*	*Public*	Lieu
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP jeudi 23 novembre 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel
S 50	UE2 Compte financier du lundi 11 décembre 14h au jeudi 14 décembre 12h	D1-SG	IAD
S 4	UE2 Tableaux de bord de pilotage outil de contrôle de qualité comptable mardi 23 janvier 8h30 à 12h	D1-SG	Distanciel
	UE2 Diagnostic des services mercredi 24 janvier 8h30 à 12h	SG	Distanciel
	UE2 Marchés publics jeudi 25 janvier 14h à 17h30	SG	Distanciel
S 12	UE2 Gestion budgétaire Cocwinelle approfondissement du lundi 18 mars 14h au mardi 19 mars 12h UE2 Gestion des ressources humaines, gestion des conflits du mardi 19 mars 14h au jeudi 21 mars 12h	SG	En EPLEFPA
S 20	UE2 Restitution et diagnostic des services du mardi 14 mai 14h au mercredi 15 mai 12h UE3 Pilotage d'une équipe du mercredi 15 mai 14h au jeudi 16 mai 12h UE2 Marchés publics - mise en pratique du jeudi 16 mai 14h au vendredi 17 mai 12h	SG	IAD

Présentiel